



**AgEcon** SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

## Consommateurs et contribuable face à la politique agricole : le cas de la montagne

Pierre Remy

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Remy Pierre. Consommateurs et contribuable face à la politique agricole : le cas de la montagne. In: Économie rurale. N°145, 1981. pp. 36-37;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1981.2802>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1981\\_num\\_145\\_1\\_2802](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1981_num_145_1_2802)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# CONSOMMATEURS ET CONTRIBUABLES FACE A LA POLITIQUE AGRICOLE : LE CAS DE LA MONTAGNE

Pierre RÉMY\*

Fédération Française d'Économie Montagnarde

Les transferts spécifiques et directs à l'agriculture de montagne s'élèveront, en 1981, à un peu plus d'un milliard de francs, se répartissant ainsi :

730 millions de francs au titre de l'ISM (1), 200 millions de francs au titre des programmes spécifiques d'équipement (FIDAR), 50 millions de francs pour l'aide au ramassage de lait, 100 millions de francs environ au titre de majorations d'aides diverses (DJA, habitat, bâtiment...).

C'est peu par rapport à l'ensemble du budget (70 milliards de francs en 1981), soit 1,52% des dépenses bénéficiant à l'agriculture. C'est peu également par rapport à l'écart qui existe entre le revenu moyen de la montagne et le revenu moyen national : celui-ci étant à peu près le double de celui-là. Mais l'aide est notable si l'on se situe par rapport à 1970, où l'effort en faveur de la montagne était négligeable, sinon nul.

## L'EFFICACITÉ DES TRANSFERTS

Quelle a été l'efficacité de cette aide en faveur de la montagne depuis sept ou huit ans ?

Il est difficile, après une si courte période, de porter un jugement véritablement fondé. Par ailleurs, les données statistiques manquent.

Cependant, les observations effectuées sur cette période (2) conduisent à peu près toutes à la même conclusion : sur le plan du revenu, la montagne a maintenu son écart relatif, ce qui signifie qu'elle n'a pas pris davantage de retard, mais aussi qu'elle n'a pas effectué de rattrapage.

Des nuances doivent être apportées à cette remarque :

- des régions ont progressé : Massif Central Nord, Jura, ... ;
- d'autres ont vu cet écart s'agrandir ou, dans le meilleur des cas, se maintenir : Vosges, Alpes du Nord, Pyrénées, Alpes du Sud, Corse.

En fait, il existe deux types de montagne : une montagne de plateau (Jura, Massif Central Nord), et une montagne de vallée où les conditions d'exercice de l'agriculture sont beaucoup plus délicates. Dans l'une, les mesures de politique agricole portent leurs fruits : ISM, aide aux investissements, etc. ; dans l'autre, elles restent largement inefficaces. Les zones de plateau ont amorcé un développement autonome ; les autres régions n'ont pas encore véritablement effectué leur décollage.

Cette distinction doit conduire à proposer deux modèles de développement différents :

- l'un, presque classique, simple adaptation du modèle général, reposant sur des caractéristiques bien connues : spécialisation, intensification, standardisation des produits, commercialisation de masse, mono-activité ;
- l'autre, à inventer — ou peut-être à redécouvrir — prenant presque le contre-pied de chacun de ces aspects :

diversification, moindre usage des consommations intermédiaires, originalité et qualité des produits, commercialisation par des circuits directs, pluri-activité.

Certes, la distinction entre ces modèles n'est pas aussi tranchée. On trouve souvent au sein d'une exploitation une production dominante conduite selon des critères classiques, mais à laquelle viennent s'ajouter d'autres petites productions ou d'autres activités.

Notons que les zones d'agriculture très difficiles, comme les Alpes du Nord, qui ont cependant une bonne maîtrise technique des productions, se sont véritablement essouffées durant la période passée, à vouloir copier le modèle classique en faisant appel à d'importantes consommations intermédiaires, ce qui a eu pour conséquence de réduire considérablement leur marge bénéficiaire.

Quant au second modèle, il n'est pas encore reconnu par la politique actuelle ; il a, de ce fait, beaucoup de difficultés à s'épanouir dans un contexte qui ne lui est pas favorable.

Ceci amène à s'interroger sur *la nature des transferts*, c'est-à-dire sur les politiques conduites à l'égard de la montagne.

La politique de la montagne est restée, pour une large part, très classique. Elle apparaît plus comme un démarquage de la politique agricole nationale que comme une politique pensée en fonction des conditions originales qui règnent en montagne. Il convient, cependant, de dire à la décharge des pouvoirs publics que la profession elle-même a raisonné par analogie, et qu'il apparaît très difficile aux uns comme aux autres de se dégager d'un système de pensée dans lequel et pour lequel ils ont été formés.

C'est ainsi que la politique de modernisation utilise les mêmes voies et connaît (à l'exception de quelques départements de montagne privilégiés : Aveyron, Doubs... dont les résultats contribuent à fausser complètement les chiffres) un échec sérieux. Celui-ci sera, dans les années qui viennent, d'autant plus retentissant que les garanties de prix n'existent pas, ou n'existent plus.

## L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE MONTAGNE (ISM)

Seule, une mesure tranche nettement sur les politiques traditionnelles : aussi, est-elle la plus décriée et la plus contestée, même si (ou peut-être parce que) elle a l'aval du

pouvoir politique. Il s'agit de l'aide directe accordée aux exploitations de montagne sous la forme de l'ISM. Cette mesure a pour caractéristique essentielle d'être accordée à

\* P. RÉMY est Délégué Général de la FFEM.

1. ISM : indemnité spéciale de montagne  
FIDAR : fond  
DJA : dotation aux jeunes agriculteurs.

2. Cf. notamment les travaux du Congrès de Digne de la FFEM.

peu près sans contrepartie ou sans engagement (sinon de rester cinq ans au moins en montagne), et de façon permanente).

N'est-il pas, dans ces conditions, quelque peu téméraire de vouloir démontrer qu'il s'agit d'une politique parfaitement adaptée à son objet, la montagne, intelligente et efficace dans la mesure où le niveau de l'ISM reste correct ? L'ISM constitue, en effet, une excellente mesure politique, au meilleur sens du terme. C'est-à-dire qu'elle ne vise pas seulement l'aspect économique, social ou psychologique, mais tout cela à la fois. Elle prend l'agriculteur de montagne, le milieu montagnard, dans ces trois dimensions qui sont inséparables.

Certes, ceux qui voient dans l'agriculteur de montagne uniquement un producteur ou un *homo economicus* n'y trouveront pas leur compte.

Par sa plasticité, par son caractère multiforme lié à l'absence de véritable contrepartie, et par le choix laissé par son utilisation, l'ISM a un triple impact : psychologique, social, économique.

#### **Elle a sécurisé le milieu montagnard**

Elle est intervenue dans un milieu très pessimiste, qui ne croyait plus en son propre avenir. Par son caractère général (elle est attribuée en principe à tous les exploitants), et surtout par sa permanence, elle a contribué à rétablir une certaine confiance et a permis cette libération psychologique qui est la condition pour entreprendre. Elle a été la concrétisation de la solidarité nationale à l'égard de la montagne comme aucune autre mesure ne pouvait l'être.

#### **Elle a permis une amélioration immédiate des conditions de vie**

Il faut connaître la faiblesse des revenus des montagnards pour comprendre que, pour des dizaines de milliers de petites exploitations, malgré la modestie des sommes allouées, le versement de l'ISM s'est traduit par satisfaisants, la liquidité que représente l'ISM, sans être éventail de revenus où les besoins primaires étaient à peine satisfaits, la liquidité que représente l'I.S.M., sans être exagérée, a néanmoins beaucoup compté.

#### **Elle conduit à un accroissement des capacités de production**

L'ISM est accordée en fonction des capacités de production, c'est-à-dire du cheptel. Elle constitue de ce

fait une incitation à accroître ce cheptel, ce qui a été d'ailleurs largement vérifié, malgré le rythme de diminution du nombre des agriculteurs en montagne au cours des dernières années.

On peut donc estimer que son maintien dans l'avenir à un niveau correct permettra un véritable renouveau de l'agriculture de montagne qui est déjà globalement amorcé. Certes, cela exigera certaines modifications, notamment un relèvement du niveau de l'aide pour les 10 ou 20 premières UGB.

Mais il est évident qu'en instituant une telle mesure, on s'est nettement écarté du modèle actuel de politique agricole, qui tend à la sélectivité, à la fois dans le choix des exploitations susceptibles de se développer et dans le choix des investissements. C'est cependant sans doute ce qui fait l'intérêt de cette mesure. L'absence de normes rigoureuses dans son affectation, la libre disposition qui est laissée à l'agriculteur de l'utiliser en fonction des besoins qu'il estime prioritaires, son caractère permanent constituent une démarche originale et qui paraît bien adaptée à un milieu comme la montagne, où les voies du développement ne sont pas évidentes et sont étroitement liées à la situation spécifique de chaque agriculteur.

Certes, une telle politique ne peut se suffire à elle-même. La nécessité d'aide aux investissements, accordée toutefois de façon fort différente, sans imposer des conditions qui écartent la plus grande partie des bénéficiaires éventuels, demeure une des priorités.

Mais cette politique d'aide directe n'est pas en balance avec une politique d'aide aux investissements ; elle est en balance avec une politique de prix nettement plus élevés : 20 % environ. L'aide directe ne sera plus nécessaire quand les agriculteurs de montagne disposeront d'un écart en leur faveur de cet ordre de grandeur.

Deux systèmes pour y parvenir sont, en théorie, possibles :

- une garantie de prix largement supportée par le contribuable,
- une meilleure valorisation des produits de la montagne acceptée par le consommateur.

Pour l'instant, la charge de l'agriculture de montagne paraît encore essentiellement supportée par l'agriculteur lui-même, qui accepte une rémunération de son travail très inférieure à celle que l'on rencontre dans les autres régions de France.